



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 17 novembre à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de FLOURENS, légalement convoqué par M. Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE, Maire, s'est réuni dans la Salle du Conseil.

Date de convocation : 10/11/2022

Étaient présents (16) : M. FOUCHOU-LAPEYRADE, Mme ANDRÉ, M. PARIS, M. ARRUÉ, Mme CAMUS, Mme FAURÉ, M. CORTES, Mme DICIANNI, Mme MOËNNARD, M. JORDAN, Mme MIERE, Mme JEULIN-CARREY, M. TOUCHEBEUF, Mme NOËL, Mme BACOU, M. ROUZAUD.

Ont donné procuration (1) : M. NAVARRO à Mme DICIANNI

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres présents : 16

Nombre de procurations : 1

Nombre de votes : 17

Le quorum est atteint

ORDRE DU JOUR

Décisions du Maire.

- Motion AMF
- Rythmes scolaires

1. Lecture et approbation du PV de la séance du Conseil Municipal du 24 août 2022,

✓ **ADMINISTRATION GENERALE**

2. Communication du rapport d'activité 2020 du Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG),
3. Communication du rapport d'activité 2020 du syndicat du Bassin Hers Girou,
4. Communication du rapport de la cour des comptes de Toulouse Métropole,
5. Convention de partenariat avec Toulouse Métropole dans le domaine « biodéchets »,
6. Adhésion au dispositif « Territoire Engagé pour la Nature »,
7. Adhésion à la SPL Rin Zefil et adoption des statuts,
8. Vote des tarifs de location de la salle de réception du stade et de son règlement de fonctionnement pour l'année 2023,
9. Vote des tarifs de location de la salle des fêtes et de son règlement de fonctionnement pour l'année 2023,
10. Vote du règlement intérieur du plateau sportif pour l'année 2023,
11. Plan d'action pour l'égalité Femmes Hommes,
12. Mise à la réforme de bien obsolète,
13. Plan communal de sobriété énergétique,

Envoyé en préfecture le 16/01/2023

Reçu en préfecture le 16/01/2023

Publié le



ID : 031-213101843-20230112-CM0112_202301-DE

✓ **FINANCES**

14. Gestion de l'éclairage public : scénario d'extension nocturne,
15. Décision modificative n°2 section d'investissement,
16. Décision modificative n°3 section de fonctionnement,
17. Octroi de chèques cadeaux aux personnels,

✓ **ENFANCE – JEUNESSE**

18. Vote des tarifs du Centre Animation Jeunesse (CAJ) pour le séjour au Futuroscope.

La séance est ouverte à 20h35, M. Didier CORTES est nommé secrétaire de séance.

Des modifications sont apportées à l'ordre du jour : le point relatif aux rythmes scolaires fera l'objet d'une autre réunion, les rapports d'activités du Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG) et du Syndicat du Bassin Hers Girou (SBHG) qui seront examinés sont ceux de 2021 et non 2020. Et une erreur s'est glissée dans le libellé du point 14 : il s'agit de l'extinction nocturne et non de l'extension.

Après cet énoncé, Monsieur le Maire présente les décisions qu'il a prises sur la délégation du Conseil municipal.

DÉCISIONS DU MAIRE

✓ **Contrats**

SAPIAN (Contrat de saniprevention) : coût annuel 590 € TTC (mise à jour de l'ancien contrat avec l'ajout de la cage d'escalier de la 6^{ème} classe de l'école élémentaire et la prise en compte des nouvelles normes règlementaires).

QUALICONSULT (vérifications règlementaires) : avenant d'un montant de 63.60 € TTC/ an (ajout de matériels aux ateliers techniques = polybenne, cric, élingue de levage)

L'ATELIER DU GOUPIL (maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de la salle d'archives) retenu après étude comparative de 3 devis

XL PROPRETÉ (contrat de nettoyage) pour remplacer en partie l'ancien prestataire qui a rendu les clefs et qui ne donnait pas satisfaction. Ce prestataire sera chargé de l'entretien de la salle des fêtes, du plateau sportif et du club house. En complément, quelques heures supplémentaires ont été attribuées à Françoise Lalubie.

✓ **Assurances**

SMABTP (Dommages Ouvrage travaux de l'école) pour un coût de 10 383 €.

Envoyé en préfecture le 16/01/2023

Reçu en préfecture le 16/01/2023

Publié le



ID : 031-213101843-20230112-CM0112_202301-DE

DÉLIBÉRATIONS

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'adopter la motion adressée aux élu(e)s de la République par l'Association des Maires de France (AMF). Les membres du Conseil municipal confirment avoir lu la motion et être d'accord.

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu aujourd'hui un courrier de Madame la Députée Corinne Vignon au sujet des mesures du projet de loi de finances pour 2023 concernant les collectivités territoriales. Ce courrier sera transmis aux membres du Conseil municipal, il y est notamment question de la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) mais la motion présentée marque le désaccord avec cette mesure qui impacte directement les ressources des collectivités territoriales qui ne disposent plus de moyens d'actions. Monsieur le Maire exprime son inquiétude pour l'autonomie des communes.

Monsieur Cortes affirme son accord avec la motion présentée et précise que, contrairement à ce qui est indiqué dans le courrier de la députée, l'augmentation des bases ne peut pas être considéré comme une mesure en faveur des collectivités puisque cette augmentation est mécaniquement liée à l'inflation.

Il remarque que des décisions politiques successives sont venues impacter les finances de la Commune : la baisse de la taxe d'habitation et la disparition progressive de la dotation globale de fonctionnement (DGF) entre 2013 et 2018. En 2013, la Commune percevait une DGF de 150 000 €.

Monsieur Cortes relève que c'est un organisme qui prend des décisions mais que ce sont d'autres organismes qui doivent payer. Voilà pourquoi l'AMF, qui est une association neutre regroupant tous les Maires, tire la sonnette d'alarme.

Monsieur le Maire précise que Madame la Députée, dans son courrier, indique que la DGF va être augmentée mais cela ne change rien pour Flourens car elle ne la perçoit plus.

Monsieur Arrué demande si la CVAE est compensée par Toulouse Métropole. Monsieur le Maire répond que c'est ce que percevait auparavant la Commune de la part des entreprises, la CVAE est maintenant perçue par la Métropole qui attribue une compensation à la Commune. Les montants des attributions de compensation sont connus jusqu'en 2032. Pour en modifier le montant, il faudrait l'accord du Conseil communautaire.

Monsieur Cortes complète en précisant que le phénomène de compensation ne prend pas en compte la dynamique des bases : par exemple la compensation à l'euro près de la taxe d'habitation ne prend pas en compte une éventuelle augmentation du nombre d'habitations.

Le Conseil municipal adopte la motion à l'unanimité

1. Lecture et approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 août 2022

Madame Miere relève que la présentation a changé, le Maire explique qu'en raison des nouvelles dispositions règlementaires, le PV sera dorénavant signé par le Maire et le Secrétaire de séance et qu'il retracera les discussions.

Le Procès-Verbal ne fait pas l'objet d'observations.

Adopté à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 16/01/2023

Reçu en préfecture le 16/01/2023

Publié le



ID : 031-213101843-20230112-CM0112_202301-DE

2. Rapport d'activités 2021 du Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne

Madame Moënnard demande pourquoi certaines communes ne sont pas dans ce syndicat (Toulouse, Cazères...), s'il s'agit d'un choix délibéré de leur part et comment elles s'organisent. Monsieur le Maire lui répond que les raisons sont historiques et que ces communes disposent de leurs propres régies. Les communes adhérant au SDEHG ont fait le choix de déléguer leur compétence dans le domaine de l'énergie car elles ne disposent pas des compétences en interne pour cette gestion.

Madame Moënnard demande ensuite si un état des lieux et des projets existe pour la commune de Flourens. Monsieur le Maire répond qu'un diagnostic et un programme prévisionnel des investissements ont été réalisés au début du mandat, le document sera transmis aux membres du Conseil municipal. Certaines actions ont déjà été réalisées (horloges astronomiques...)

Madame Moënnard demande également s'il existe un plan par rue et par année de passage au led. Monsieur le Maire indique que le SDEHG met à disposition un outil qui permet d'avoir un plan précis des points d'éclairage de la commune.

Le Conseil municipal prend acte de la communication de ce rapport

3. Rapport d'activités 2021 du Syndicat du Bassin Hers Girou

Madame Moënnard remarque qu'aucune intervention sur les cours d'eau de la commune n'a eu lieu en 2021, elle demande comment sont planifiées les interventions. Monsieur le Maire répond que la Commune peut saisir directement le Syndicat et que lui-même l'a fait récemment.

Monsieur le Maire évoque le blocage institutionnel qui perdure depuis 2020. L'État a délégué sa compétence GEMAPI aux métropoles (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) sans donner de moyens et le Syndicat fait face à des difficultés financières. La présidence du Syndicat est donnée à la Métropole, Monsieur le Maire explique qu'il est représentant de la Métropole au sein du syndicat et qu'Anne-Lise Camus y représente la Commune. Les statuts du syndicat ont été élaborés mais sans concertation de la Préfecture qui les a rejetés. Actuellement, cette difficulté n'a pas été surmontée.

La Seillonne a besoin d'être nettoyée, le Policier municipal a fait des constats car il y eu des déversements illégaux. Or, il a été répondu que le Syndicat n'avait pas les moyens financiers. Pourtant le rapport montre que des interventions ont eu lieu hors des communes de la Métropole. Monsieur le Maire attend des explications car rien n'a été fait sur la Seillonne et même s'il n'y a pas de risque d'inondations, ce cours d'eau doit être entretenu.

Madame Moënnard relève que le rapport indique que des interventions de sensibilisation auprès des scolaires ont eu lieu et que cela pourrait peut-être être intéressant. Elle remercie Monsieur le Maire pour ses explications.

Le Conseil municipal prend acte de la communication de ce rapport

4. Rapport de la Chambre régionale des comptes sur les comptes de Toulouse Métropole

Monsieur le Maire indique que ce point ne donne pas lieu à un vote et demande s'il y a des observations sur le rapport de la Chambre régionale des comptes sur la gestion des comptes de Toulouse Métropole, il relève la pertinence de la réponse apportée par la Métropole au sujet de

Envoyé en préfecture le 16/01/2023

Reçu en préfecture le 16/01/2023

Publié le



ID : 031-213101843-20230112-CM0112_202301-DE

l'estimation de la perte de recettes. Aucune observation n'est émise de la part des membres du Conseil municipal.

Le Conseil municipal prend acte de la communication de ce rapport

5. Convention de partenariat avec Toulouse Métropole dans le domaine des biodéchets

Monsieur le Maire présente la Convention pour la collecte des biodéchets et la liste des adhérents à ce groupement piloté par Toulouse Métropole.

Monsieur Touchebeuf demande comment font les communes qui ne sont pas adhérentes.

Madame André lui répond que certaines communes ont déjà leur propre solution, que la possibilité de passer un contrat avait été envisagée pour Flourens il y a deux ans mais le coût était trop important. Elle rappelle que le traitement des biodéchets sera une obligation pour la Commune à l'horizon 2024.

L'adhésion à ce groupement va permettre de diminuer les coûts.

Adoptée à l'unanimité

6. Adhésion au dispositif « Territoire Engagé pour la Nature »

Madame Camus présente ce dispositif. Elle rappelle que la Commune a déjà été reconnue « Territoire Engagé pour la Nature » en 2019 et que de nouvelles actions ont été définies pour le renouvellement de ce label :

- Restaurer la trame verte pour constituer des continuités écologiques
- Installation de la Trame noire
- Mise en place de la tonte différenciée

Adopté à l'unanimité

7. Adhésion à la Société Publique Locale (SPL) « Rin Zefil » et adoption des statuts

Monsieur le Maire propose d'adhérer à la SPL « Rin Zefil » pour la fibre en réseau à l'échelle de la Métropole. Le capital de la SPL est ouvert aux communes de la Métropole, le prix de l'action est de 1 000 € et fait l'objet d'une décision modificative qui sera présentée au cours de ce Conseil.

Adopté à l'unanimité

8. Vote des tarifs de location de la salle de réception du stade et de son règlement de fonctionnement pour l'année 2023

Monsieur Cortes indique qu'il souhaite s'abstenir car la salle de réception du stade n'a pas vocation à être louée mais à accueillir les enfants qui viennent jouer au football, que par le passé il y a eu des problèmes avec le voisinage.

Envoyé en préfecture le 16/01/2023

Reçu en préfecture le 16/01/2023

Publié le



ID : 031-213101843-20230112-CM0112_202301-DE

Madame Jeulin-Carrey précise que des horaires ont été définis pour éviter tout nouveau problème et Madame Fauré trouve judicieux cette année de conserver la possibilité de louer cette salle étant donné que la salle des fêtes ne peut pas être louée.

Adopté 16 pour

1 abstention (Monsieur Didier Cortes)

9. Vote des tarifs de location de la salle des fêtes et de son règlement de fonctionnement pour l'année 2023

Monsieur le Maire précise que la salle des fêtes qui accueille la restauration scolaire pendant la période de travaux de l'école maternelle ne sera pas louée pendant la durée des travaux.

Adopté à l'unanimité

10. Vote du règlement intérieur du plateau sportif pour l'année 2023

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée délibérante de la nécessité d'adopter le règlement intérieur du plateau sportif.

Adopté à l'unanimité

11. Plan actions pour l'égalité entre les femmes et les hommes

Monsieur le Maire explique que ce plan d'actions s'inscrit dans la continuité de la signature de la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale.

Madame Charlotte Moënnard explique que certaines actions sont déjà mises en place et que ce plan permet de les formaliser. Le lancement de certaines actions est facilité par la constitution d'un groupe de travail qui est soutenu et encouragé par la Métropole et le Groupe des Indépendants : réalisation de portraits de femmes inspirantes en mars prochain, réalisation ce mois-ci d'affiches par les CM2 au sein du CAJ et remise d'un cadeau pour tous les participants à venir. Monsieur le Maire ajoute que les affiches seront exposées à la Mairie.

Une page spécifique sur le site internet est en train d'être réalisée par Mylène Jammet. Rachid Bouhamid, policier municipal, participera en lien avec la gendarmerie à des actions relatives au harcèlement moral et sexuel à destination des élèves. Le service enfance jeunesse va mener une action conjointe avec l'École Des Droits Humains et de la Terre sur le thème de la discrimination.

Madame Moënnard rappelle que le 25 novembre est la journée mondiale de lutte contre les violences faites aux femmes, les élus et les agents sont invités à porter une casquette orange et à se regrouper à 14h devant l'Espace Ragou pour une photo.

Monsieur Didier Cortes remarque que dans le plan d'actions est mentionnée la parité au sein du Conseil municipal et que cela est prévu par la loi. Charlotte Moënnard répond qu'effectivement c'est le cas mais qu'il est intéressant de le faire apparaître dans le plan d'actions car tout le monde ne le sait pas forcément.

Monsieur le Maire indique qu'il a eu des questions de la part des jeunes qui se présentent en binôme à l'élection du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) et qu'il a constaté qu'à l'école maternelle aucun

Envoyé en préfecture le 16/01/2023

Reçu en préfecture le 16/01/2023

Publié le



ID : 031-213101843-20230112-CM0112_202301-DE

garçon ne participait à l'atelier perles et seules 2 filles participaient à l'atelier lego avec les garçons, la professeure de grande section a confirmé qu'il est très difficile de mélanger les genres.

Madame Isabelle Dicianni explique que lors d'une précédente élection au CMJ, il y avait autant de candidates que de candidats mais seulement une fille élue.

Adopté à l'unanimité

12. Mise à la réforme de bien obsolète

Monsieur le Maire explique qu'il a entrepris de mettre à jour l'état de l'actif avec comme objectif d'avoir terminé pour la fin du mandat.

La délibération proposée concerne l'achat de planches en bois qui devaient servir à la réalisation d'un poste handipêche qui n'a jamais été fabriqué, les planches ayant finalement servi à d'autres utilisations. Ce bien inventorié qu'il propose de sortir de l'actif n'a rien à voir avec le poste handipêche présent au bord du lac.

Adopté à l'unanimité

13. Plan communal de sobriété énergétique

Monsieur Didier Cortes explique qu'il s'agit d'une volonté gouvernementale de mettre en place un plan national de sobriété énergétique afin de réduire les consommations d'énergie. Ce plan national prévoit des boucliers tarifaires pour les particuliers et les entreprises mais pas pour les collectivités, ce qui explique le vote de la motion de l'AMF qui a eu lieu en début de séance.

Il ne s'agit pas d'une obligation pour les collectivités territoriales mais cela va dans l'intérêt de la Commune d'avoir une politique de transition énergétique. Un plan d'actions va être mis en place et donnera lieu à un bilan dans 2 ans. La commission constituée à cet effet (CEP) adaptera certaines actions au cas par cas et entrera dans un niveau de détail plus poussé.

Adopté à l'unanimité

14. Gestion de l'éclairage public : scénario d'extinction nocturne

Monsieur le Maire explique qu'il a reçu de TISSÉO la fréquentation des bus. La ligne 107 (à destination de Quint-Fonsegrives) est peu fréquentée et s'arrête assez tôt ; sur la ligne 103 (En Batut, Digue, la Madeleine, le Vignalis, Mairie...) il y a 132 montées par jour et 147 descentes en septembre. Le matin, on sait qu'il y a 110 montées entre 6h et 9h, le soir 20 descentes entre 18h et 20h.

Monsieur le Maire est en lien avec le SDEHG et Bouygues énergie pour la mise en œuvre technique de l'extinction nocturne. Certains appareils peuvent être changés sans avoir à refaire le réseau, mais cela ne sera pas possible sur l'avenue du Champ de Laïe car les lampadaires sont situés sur des espaces privés.

Monsieur le Maire propose de tout éteindre de 23h à 6h. Monsieur Paris ajoute qu'un bilan sera effectué et Madame Moënnard précise qu'une communication à destination des habitants sera effectuée. Madame Camus ajoute que des panneaux seront installés précisant qu'il s'agit d'économiser

Envoyé en préfecture le 16/01/2023

Reçu en préfecture le 16/01/2023

Publié le



ID : 031-213101843-20230112-CM0112_202301-DE

l'énergie mais également de protéger la nature. Elle ajoute qu'il faudra prévoir de former plusieurs élus pour pouvoir effectuer la programmation en cas de modifications ponctuelles (fête du village...). Monsieur le Maire répond qu'une formation est déjà prévue pour les élus et les services techniques.

Monsieur Cortes ouvre une parenthèse pour préciser qu'il est possible de s'inscrire gratuitement au programme Ecowatt afin de recevoir des alertes en cas d'évènements exceptionnels.

Madame Dicianni explique qu'elle a des réserves sur le créneau proposé en l'absence de données plus précises.

Adopté 15 pour

2 abstentions (Madame Isabelle Dicianni, par procuration Monsieur Pierre Navarro)

15. Décision modificative n°2

Monsieur Cortes explique qu'il s'agit d'une décision modificative technique qui consiste à changer de comptes certaines opérations pour un montant de 6 293,16 €.

Adopté à l'unanimité

16. Décision modificative n°3

Monsieur Cortes explique qu'il s'agit d'abonder de 6 000 € le chapitre relatif aux charges de personnel en raison de 3 éléments : augmentation du point d'indice, processus anti-inflation pour certains personnels et régime indemnitaire du RIFSEEP.

Il s'agit également d'abonder le compte sur lequel sont attribuées les subventions car n'étaient pas prévues au budget les subventions versées à Nature en Occitanie et au FACECO pour l'aide exceptionnelle à l'Ukraine.

Soit au total 8 100 € pour la section de fonctionnement.

Au niveau de la section d'investissement, il s'agit de prendre 1 000 € sur le montant affecté aux dépenses imprévues afin de régler les parts à la SPL Rin Zefil pour laquelle le Conseil municipal vient d'approuver l'adhésion.

Adopté à l'unanimité

17. Octroi de chèques cadeaux aux personnels

Monsieur le Maire propose d'octroyer des chèques cadeaux aux personnels : 171 € pour les agents présents toute l'année ou au prorata du nombre de jours travaillés.

Ces chèques cadeaux seront remis aux personnels avec un mot d'accompagnement et un pot sera organisé à la fin du mois de juin à l'Espace Ragou, comme l'année dernière.

Envoyé en préfecture le 16/01/2023

Reçu en préfecture le 16/01/2023

Publié le



ID : 031-213101843-20230112-CM0112_202301-DE

Madame Fauré demande combien de personnels il y a, Monsieur le Maire répond qu'au bilan social de fin 2021, leur nombre était de 33, il propose de transmettre ce bilan aux membres du Conseil municipal car il comporte de nombreuses données intéressantes.

Adopté à l'unanimité

18. Vote des tarifs du Centre Animation Jeunesse (CAJ) pour le séjour au futuroscope

Madame André précise que le coût de revient du séjour est de 244 €, les tarifs proposés pour la participation des familles tiennent compte du quotient familial.

En raison des problèmes d'accès à internet au niveau du service enfance jeunesse qui durent depuis plus d'une semaine, il n'est pas possible pour l'instant de savoir s'il y aura assez d'inscriptions.

Monsieur Paris confirme que le fournisseur d'accès actuel ne donne pas satisfaction et qu'un travail est actuellement en cours pour revoir la gestion du parc informatique.

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Cortes précise que, dans le cadre du projet de réhabilitation du presbytère, une réunion de présentation du programme technique sera organisée avant la validation en séance du Conseil municipal.

Monsieur le Maire indique que le coût pour la réalisation d'une salle d'archives devra être prévu sur le budget 2023, le coût prévisionnel est de 73 861 € TTC (salle d'archives de 31 m2 avec des normes à respecter, mobilier pour 171 mètres linéaires, déplacement de la tisannerie, stockage des produits d'entretien).

Monsieur le Maire informe également qu'il faudra prévoir l'achat d'une sonorisation performante pour les événements organisés par la Commune (3 116.96 € TTC).

Monsieur Arrué rappelle les dates des prochaines manifestations : salon du livre le 27 novembre, marché de Noël le 4 décembre, concert de Noël le 9 décembre.

Madame Moënnard précise qu'une page facebook et instagram de la mairie ont été créées.

Monsieur Cortes indique que le repas des aînés aura lieu le 17 décembre avec les membres du Conseil d'administration du CCAS et propose également que deux volontaires y participent également. Madame André se porte d'ores et déjà volontaire.

La séance est levée à 22h30

Le Secrétaire de séance,

Didier CORTES



Le Maire,

Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE




Envoyé en préfecture le 16/01/2023

Reçu en préfecture le 16/01/2023

Publié le



ID : 031-213101843-20230112-CM0112_202301-DE